

Il y aura toujours un membre de notre club préjudice corporel disponible près de chez vous.



Pascal Antiq - Digne-les-Bains  
Camille Ben Daoud - Besançon  
Thierry Billion - Troyes  
Laurence Bourgeon - Nîmes  
Laurence Chantelot - Roanne  
Virginie Conte - Le Mans  
Camille Courtet-Gout - Tulle  
Christophe Donnette - Saint-Quentin  
Janick Duby-Delannoy - Chambéry  
Olivier Ferretti - Caen  
Emmanuelle Grevot - Beauvais  
Marie-Ange Lamouroux - Saintes  
Laurence Ligas-Raymond - Grenoble  
Michel Mathieu - Laon  
Pascale Maysounabe - Bordeaux  
Philippe Morant - Auch  
Jean-Bruno Petit - Grenoble  
Magali Raynaud de Chalonge - Mâcon  
Grégoire Tertrais - La Roche-sur-Yon  
Jean Valière-Vialeix - Limoges



Découvrez notre vidéo

[www.gesica.org](http://www.gesica.org)

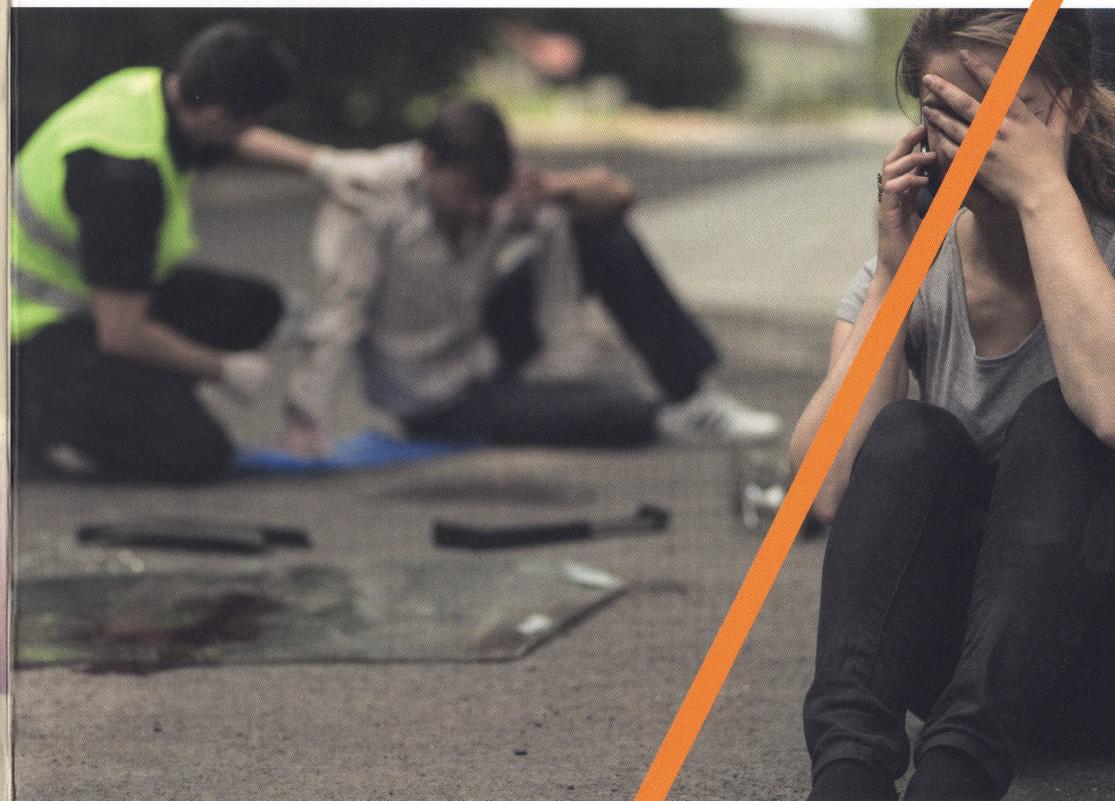


Réseau Gesica - Association Loi de 1901 - 11754473475 Conception : Studio Encre Sauvage - Mâcon - Crédits photos - Adobe Stock Ne pas jeter sur la voie publique



## Victimes, nous vous accompagnons

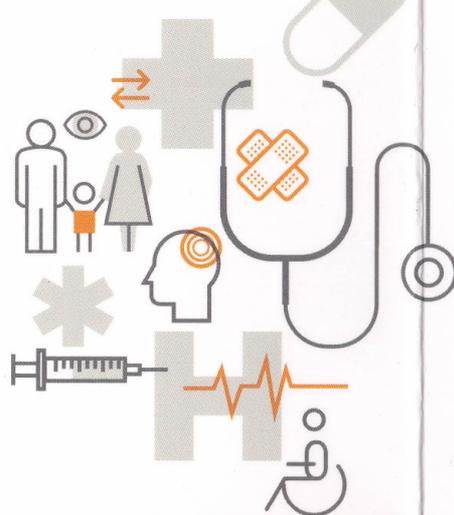
Des avocats pour vous dans toute la France



**GESICA**  
RÉSEAU  
INTERNATIONAL  
D'AVOCATS

# Des avocats engagés dans la réparation des préjudices, membres du réseau **GESICA**

C'est parce que nous sommes sensibles à l'autre que nous avons développé une expertise en Droit du dommage corporel.



## VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME :

- d'accident de la circulation,
- d'accident de la vie,
- d'accident du quotidien,
- d'accident médical,
- d'aléa thérapeutique,
- d'accident de sport,
- d'agression

## POURQUOI FAIRE APPEL À NOUS ?

Lorsqu'un accident survient, on se sent démuni et il est toujours difficile de faire face à la situation pour bien défendre ses intérêts et obtenir rapidement les aides nécessaires.

Et très souvent, les problèmes financiers suivent si on n'intervient pas rapidement et partout où cela est possible.

## QUAND NOUS CONSULTER ?

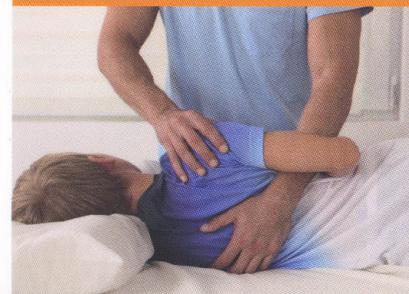
Plus vous nous contactez rapidement, plus vous êtes accompagné vite, plus vous obtenez une prise en charge et une indemnisation adaptée à vos besoins et à votre vie future.

Vous avez sans doute **droit à une indemnisation de vos préjudices** avec obtention d'une avance de fond et nous sommes là pour vous aider à toutes les étapes.



## Soignez-vous nous nous chargeons du reste !

Nous vous accompagnons pour trouver les solutions administratives et défendre vos intérêts jusqu'à l'indemnisation de votre préjudice ou de son aggravation.



## COMMENT CELA SE PASSE ?

Sur le site de GESICA, vous trouvez les coordonnées d'un avocat proche de votre domicile. Nous nous rencontrons lors d'un premier rendez-vous pour comprendre et analyser les éléments de votre situation.

Nous faisons un audit complet de votre dossier: médical, personnel et professionnel.

Nous obtenons pour vous une avance de fonds le plus rapidement possible.

Nous constituons une équipe de professionnels adaptés pour évaluer l'ensemble de vos besoins (ergothérapeute, comptable, architecte pour l'aménagement du domicile, etc...) et obtenir dans le cadre d'une procédure amiable ou judiciaire, les indemnités auxquelles vous avez droit.

## Un coût maîtrisé des honoraires

Tous les avocats de notre réseau sont adhérents et signataires de la **Charte sur la transparence de l'honoraire**.

